



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de la Réunion

7 avenue André Malraux

CS 21015

97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis,

le 6 octobre 2020

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE COMPTABILITE GENERALE DE L'ETAT

Le directeur du pôle ressources de la direction régionale des Finances publiques de la Réunion

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté en date du 25 septembre 2020 portant désignation de Mme Nathalie JOUHANIN, administratrice des finances publiques, en qualité de gérante intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la Réunion à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2998 du 06 octobre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Gaëtan HORELLOU, administrateur des Finances publiques adjoint;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2999 du 06 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Gaëtan HORELLOU, à l'effet de signer les actes relevant du pouvoir adjudicateur.

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan HORELLOU, les délégations qui lui sont conférées par arrêtés n° 2998 et n° 2999 du 06 octobre 2020 du préfet de La Réunion seront exercées par :

- Mme Audrey VIRANAICKEN, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division budget, logistique, immobilier ;

- M. Pierre DARRIGADE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable par intérim de la division Budget, Logistique et Immobilier ;

- Mme Marie-Claire CHANARD, inspectrice principale responsable de la division des Ressources Humaines - Formation professionnelle et Concours ;
- Mme Dany FANTINO, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du cabinet - Communication – Mission accueil.

Pour la division Budget, Logistique et Immobilier

- Pour procéder à l'engagement juridique : signature des devis, des contrats...

☒ M. René GRONDIN, inspecteur des Finances publiques, responsable du Service Budget – Achats, M. Sylvain LUREAU, inspecteur des Finances publiques responsable du service logistique - immobilier et M. Thierry CHAVASSEAU, inspecteur des Finances publiques, responsable des marchés – contrats et de la sécurité, dans la limite de 10 000 € par opération, à l'exception de l'ordonnancement des loyers qui peut se faire sans limitation de montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. René GRONDIN, Thierry CHAVASSEAU et Sylvain LUREAU.

☒ Monsieur Didier BOYER, M. Jérôme PAYET, Mme Déborah MAILLOT, M. André TREMBLIN, M. Christel LIZEKNE, M. Philippe NARANAYASSAMY, Contrôleurs des Finances publiques, dans la limite de 4 000 € par opération, à l'exception de l'ordonnancement des loyers qui peut se faire sans limitation de montant, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

- Pour procéder à l'engagement budgétaire dans CHORUS :

NOM	PRENOM	BOP/ UO	DEMANDES D'ACHAT	CONSTATATION DE SERVICE FAIT	SEUILS
MARTIN	Marie Bernadette	156 CFIP-DORE ; 723 CFIB-DLRE ;	Création	Oui	Non
MAILLOT	Déborah	156 CFIP-DORE ; 723 CFIB-DLRE ;	Création/	Oui	Non
GRONDIN	René	156 CFIP-DORE ; 723 CFIB-DLRE ;	Création/ validation	Oui	Non
BOYER	Didier	156 CFIP-DORE ; 723 CFIB-DLRE ;	Création/ validation	Oui	Non
PAYET	Jérôme	156 CFIP-DORE ; 723 CFIB-DLRE ;	Création/ validation	Oui	Non

156 CFIP-DORE : fonctionnement de la DGFIP

723 CFIB DLRE : investissement

Pour la division Ressources Humaines

☒ Mme Armelle BLANC, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service des Ressources Humaines pour :

- procéder à l'ordonnancement des dépenses du titre 2 ;
- signer les contrats de recrutement des contractuels d'une durée inférieure à deux mois, des volontaires de service civique et des apprentis;
- signer les bons individuels de transport dans le cadre du marché relatif à la fourniture de titres de transport aérien ;
- procéder à l'ordonnancement des frais de déplacement.

❓ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire CHANARD et Mme Armelle BLANC,

- Messieurs Fabrice ALAMICHEL et Christophe MOREAU contrôleurs des Finances publiques et Mme Isabelle MARIE, contrôleuse principale des Finances publiques pour signer les bons individuels de transport dans le cadre du marché relatif à la fourniture de titres de transport aérien, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

❓ En cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Claire CHANARD et Mme Armelle BLANC

- Mme Isabelle MARIE, contrôleuse principale des Finances publiques
- M. Fabrice ALAMICHEL, contrôleur des Finances publiques
- Mme Audrey BEGUE, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Annie DACE, contrôleuse des Finances publiques
- M. Christophe MOREAU, contrôleur des Finances publiques

Et,

- Mme Ramila MONTEVILLE, agente administrative principale des Finances publiques
- Mme Marie HILDERAL, agente administrative principale des Finances publiques


Reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les ordres de mission et les états de frais dans l'application Frais de déplacement sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

pour l'ordonnancement des frais de déplacement, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour la mission correspondant handicap

M. Radjane ANANDANADARADJA reçoit délégation de signature pour signer les devis d'aménagement de poste handicapé jusqu'à 4 000 euros.

Cette délégation de signature annule et remplace celle consentie en date du 1^{er} septembre 2020



Gaëtan HORELLOU
Administrateur des Finances publiques adjoint
Directeur du pôle ressources